

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 mars 2023 : 85 points à l'ordre du jour.

Un conseil de l'Eurométropole dédié principalement au vote du budget primitif 2023.

Cette séance du conseil a été l'occasion d'une présentation, en amont du vote du budget primitif, du rapport de développement durable 2021 qui rend compte de l'engagement de l'Eurométropole en faveur de la transition écologique et du développement durable du territoire. Le rapport est articulé autour des 4 axes et des 13 objectifs du plan climat adopté par l'Eurométropole de Strasbourg et met en lumière les chiffres clés et actions telles que la création de l'Agence du climat, la 3^{ème} modification du plan local d'urbanisme, la déminéralisation des sols, l'encouragement aux rénovations énergétiques ou encore le lancement du Pacte pour une économie locale durable.

Le budget primitif principal 2023 de l'Eurométropole s'équilibre à 828,4 M€ pour le fonctionnement et à 424,7 M€ pour l'investissement. En fonctionnement, les dépenses augmentent de 66,5 M€ du fait notamment du contexte énergétique, de la hausse des charges de personnel (augmentation du point d'indice notamment) et de l'augmentation des intérêts de la dette. Concernant les recettes de fonctionnement, une amélioration de l'autofinancement est rendue possible grâce notamment aux aides de l'État, à une progression du produit fiscal avec un dynamisme des bases foncières et à une hausse des remboursements au titre d'employeur unique, notamment de la Ville de Strasbourg. En investissement, les crédits opérationnels s'élèvent à 268,5 M€ mais là encore, le budget est marqué par l'inflation. Le vote du budget primitif s'est accompagné d'une mise à jour des autorisations de programme et de la fixation des taux des taxes qui ne sont pas modifiés pour l'année 2023.

Autre point à retenir de ce conseil, la revalorisation des tarifs de la CTS à compter du 1^{er} juillet 2023 qui vise à inciter fortement à l'abonnement et ainsi à l'utilisation pérenne des transports publics en faisant porter majoritairement l'effort par les voyageurs occasionnels. Elle met en place un large bouclier social en préservant intégralement les abonnés bénéficiant de la tarification solidaire, tout en élargissant la base de bénéficiaires.

Les tarifs du stationnement dans les parkings en ouvrage connaîtront également une actualisation avec la création d'un nouvel abonnement résident et la refonte de la tarification dans les parkings en ouvrage. Ces mesures seront accompagnées par la mise en place d'un jalonnement adapté des P+R, dont les tarifs restent stables et attractifs.

En matière de lecture publique, le conseil a approuvé les noms issus d'une large démarche de participation des trois médiathèques de bassin de vie du réseau Pass'relle, à savoir Frida KAHLO pour la médiathèque Nord, Gisèle HALIMI pour la médiathèque Ouest et Simone VEIL pour la médiathèque Sud. Cette démarche permet d'incarner les établissements du territoire autour de figures majeures comme c'est déjà le cas de la médiathèque André MALRAUX.

Enfin, le conseil a posé un cadre en matière de mécénat permettant ainsi à l'Eurométropole de se tourner vers de nouvelles sources de recettes pour mettre en œuvre des projets de nature diverses. Outre les retombées financières attendues, ces démarches participent de l'animation territoriale et du nécessaire rapprochement entre acteurs dans l'intérêt général du territoire. Une charte déontologique constitue le cadre légal et éthique dans lequel se développera le mécénat public.